



# BANQUE CULTURE

**Une aide à la pratique culturelle**  
*(Cirque, théâtre, danse, musique, arts plastiques, etc...) :*

- ❖ Pour les jeunes de 6/17 ans qui souhaitent s'inscrire auprès d'une association culturelle
- ❖ résidant à Tarbes, Aureilhan et Lourdes
- ❖ dont le quotient familial est inférieur à 700

**Justificatifs à fournir :**

- 1 formulaire de demande d'aide financière à compléter
- 1 notification du quotient familial inférieur à 700 indiquant la date de naissance de l'enfant (à demander à la CAF ou téléchargeable sur leur site [www.caf.fr](http://www.caf.fr))
- 1 attestation d'inscription délivrée par l'association culturelle précisant le montant annuel de la cotisation
- 1 une enveloppe timbrée à l'adresse des parents

❖ **Montant de l'aide : 80 €** (en Chèques-vacances ANCV)

*NB : Une seule activité sera subventionnée par le GIP par enfant et par an dans le cadre du dispositif Banque sport/Banque culture*

Les dossiers sont à retourner au GIP Politique de la ville, 30 Avenue Saint Exupéry - 65000 Tarbes  
(Marie Christine Vazquez Tél. : 05 62 53 34 37)  
[gip.mc.vazquez@orange.fr](mailto:gip.mc.vazquez@orange.fr)